



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**15 JUIN 2015 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

Président de séance : Jacky LEMAIRE (HAIRONVILLE)

Etaient présents : Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Gérard CHÂLONS Yolande STOCKER, Martine JOSEPH, Annaïck YVON (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS en PERTHOIS), Marc NICOLE (BAUDONVILLIERS), Frédéric VERLANT (BAZINCOURT sur SAULX), Florent RENAUDIN, Jean-Noël PIERRE (BRILLON en BARROIS), Francis THIRION, Régis DUPONT, Bernadette LORIN (COUSANCES les FORGES), André HOPFNER (HAIRONVILLE), Philippe MALAIZE (JUVIGNY en PERTHOIS), Gilles DUBAUX (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI (LISLE en RIGAULT), Michèle BERTRAND (MAULAN), Dominique PENSALFINI-DEMORISE (NANT LE PETIT), Frédéric BASTIEN (RUPT aux NONAINS), Thierry LARCELET (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES en PERTHOIS), Pascal QUERUEL, Roland DUFOUR (SOMMELONNE), Francis LEROUX (STAINVILLE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE sur SAULX).

Assistaient : Dominique DUPUIS (BAZINCOURT/SAULX), Marc POURRAT (SAVONNIERES en PERTHOIS), Thierry HUSSON (CODECOM), Dominique FABBIAN (CODECOM).

Absents : Delphine LECHAUDEL (COUSANCES-excusee), Alain ROMBI (MONTPLONNE-excusee), Yannick INTINS (RUPT aux NONAINS-supplée).

Secrétaire de séance : Francis LEROUX

Convocations adressées par courrier le 9 Juin 2015



**ORDRE DU JOUR**

**REPARTITION DU F.P.I.C. 2015**

**DEMANDES DE SUBVENTION C.A.F.**

*Relais Assistantes Maternelles*

*Ô comme 3 pommes*

*Super Eté*

## **ATtribution DE MARCHES**

*Gymnase intercommunal d'Ancerville : sol intérieur*

*SOBASTHO : maîtrise d'œuvre*

*Tarifification incitative : bureau d'études*

## **FONDS DE CONCOURS**

*Premiers dossiers*

*Point sur la consommation*

## **PROJET DE DEVELOPEMENT DE LA REGION LORRAINE**

*Validation de la démarche*

## **URBANISME**

*Signature de la convention A.D.S.*

## **ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES**

*Demande de mise à disposition gratuite*

## **DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 20 h 45.

### **1 – REPARTITION DU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2015 :**

Jacky LEMAIRE informe l'assemblée que le F.P.I.C. peut faire l'objet d'une répartition dérogatoire libre sur délibérations concordantes prises, avant le 30 Juin de l'année de répartition, du Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres. Il présente ensuite la répartition du F.P.I.C. 2015 telle que proposée par la commission des Finances (*tableau annexé*).

Cette dernière propose le principe de répartition libre suivant :

- droit commun
- et
- répartition de la part intercommunale de 23 317 € (*différence positive entre FPIC 2014 et FPIC 2015*) aux communes de moins de 500 habitants de façon inversement proportionnelle à la population (12 communes sont concernées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la répartition dérogatoire libre telle que proposée et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Le Président insiste bien sur le fait que si une commune vote contre ou s'abstient ou délibère après le 30 Juin, la répartition libre ne pourra pas s'appliquer, c'est la répartition de droit commun qui s'appliquera avec les conséquences financières énoncées pour les plus petites communes.

Cette décision n'engage que pour la seule année 2015.

Il est acté que la CODECOM enverra un modèle de délibération à toutes les communes.

## **2 – DEMANDES DE SUBVENTION C.A.F. :**

Plusieurs dossiers de demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse sont présentés :

- les multi-accueils Ô comme 3 pommes souhaitent acquérir des poussettes (2 doubles et 1 triple) pour organiser des sorties  
montant total : 1 042.36 € HT  
montant de subvention sollicitée : 625.42 € (60 %)  
reste à charge de la CODECOM : 416.94 € (40 %)
  
- le responsable de SUPER ETE désire acheter 3 V.T.T. pour permettre aux animateurs de mini-camps de se déplacer sur les sites ou de les prêter aux adolescents qui en sont dépourvus, ainsi que du matériel multimédia (ordinateur, caméra sportive, appareil photo, malle de transport) pour développer l'interactivité des centres de loisirs en organisant des montages vidéo, photo, etc...  
montant total : 1 626.17 € HT  
montant de la subvention sollicitée : 650.47 € (60 %)  
reste à charge de la CODECOM : 975.70 € (40 %)
  
- l'animatrice du Relais Assistantes Maternelles souhaite acheter des chaises pour les enfants lorsqu'elle organise des activités au R.A.M.  
montant total : 674.33 € HT  
montant de subvention sollicitée : 404.60 € (60 %)  
reste à charge de la CODECOM : 269.73 € (40 %)

Jacky LEMAIRE précise que ces dépenses ont été prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif 2015 et demande aux élus de bien vouloir valider ces demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ces demandes de subvention auprès de la C.A.F. 55 et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

## **3 – ATTRIBUTION DE MARCHES :**

### Travaux du sol intérieur du gymnase intercommunal d'Ancerville :

Lors du Conseil Communautaire du 27 Avril dernier, Jacky LEMAIRE avait informé les élus du recours auprès du T.A. de Nancy de la société LAGARDE & MEREGNANI non retenue pour ces travaux.

Le président du T.A., considérant que le cahier des charges élaboré par A2C Sports était clair et respectait le code des marchés publics, a débouté la société LAGARDE ET MEREGNANI et l'a condamnée à verser 1500 € à la CODECOM.

La procédure peut donc reprendre son cours normalement et le Président demande aux élus de bien vouloir accepter le marché proposé par le société ARTDAN pour la réalisation des travaux de réfection du sol sportif et pour un montant de 107 595.28 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, la proposition de la société ARTDAN et autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

### Maîtrise d'œuvre pour le projet SOBASTHO :

Dans le cadre de la construction de ce bâtiment et pour faire suite à la décision prise le 27 Avril dernier, la CODECOM a lancé un appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre auprès de trois cabinets :

- Atelier 52 : coût de la prestation : 36 000 € (étude thermique intégrée)
- Cabinet A & D : coût de la prestation : 40 000 €
- Cabinet Girardot : coût de la prestation : 52 300 €

La Commission d'Appel d'Offres propose de contractualiser avec Atelier 52, mieux disant et connu

de la CODECOM pour avoir assuré la maîtrise d'œuvre du pôle des services de Cousances.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, suit l'avis de la C.A.O. et autorise le Président à signer tout document permettant la réalisation de cette décision.

Réalisation d'une étude de faisabilité de passage en tarification incitative des ordures ménagères :

Comme convenu lors du dernier Conseil Communautaire, la CODECOM a consulté trois bureaux d'études spécialisés et la Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 Juin présente les résultats suivants :

	Tranches ferme + conditionnelle	Calendrier tranches ferme et conditionnelle	Classement
ANETAME INGENIERIE (Strasbourg)	11 200.00 € + 3 000.00 €	10 semaines + 3 semaines	1
INDDIGO (Chambéry)	14 700.00 € + 10 387.50 €	12 semaines + 8 semaines	3
ABBD ENVIRONNEMENT (Paris)	13 662.50 € + 4 412.50 €	10 semaines + 3 à 6 mois	2

La C.A.O. propose de retenir l'offre du bureau ANETAME INGENIERIE qui a, de plus, l'avantage de nous attribuer un interlocuteur unique.

L'étude pourrait débuter dès le mois de Juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, de contractualiser avec ANETAME INGENIERIE et autorise le Président à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

**4 – FONDS DE CONCOURS :**

Seules, les communes d'Ancerville, Hairoville et Saudrupt ont déposé un dossier complet, ils sont donc proposés au vote :

- Ancerville : requalification et extension de la M.J.C.  
Montant des travaux : 2 090 000.00 € HT  
Subvention fonds de concours demandée : 25 000.00 €  
Autres subventions sollicitées : DETR, Département, Région, GIP
- Hairoville : mise en accessibilité des bâtiments communaux :  
Montant des travaux : 104 477.52 € HT  
Subvention fonds de concours demandée : 8 607.61 € HT  
Autres subventions sollicitées : DETR, réserve parlementaire
- Saudrupt : requalification de la toiture de la mairie  
Montant des travaux : 39 645.33 € HT  
Subvention fonds de concours demandée : 5 507.22 €  
Autres subventions sollicitée : DETR

Jacky LEMAIRE rappelle que les communes ont **jusqu'au 10 Juillet** pour faire parvenir leurs dossiers complets à la CODECOM.

D'autres communes ont présenté des projets incomplets : Ancerville, Cousances les Forges, Hairoville, Lisle en Rigault, Maulan, Nant le Petit, Ville sur Saulx.

Conformément au règlement du fonds de concours, le Président précise que si une commune ne parvient pas à proposer un ou plusieurs dossiers en Juillet, les fonds qui lui étaient destinés retomberont dans un "pot commun" qui sera redistribué lors de la session de fin d'année.

## **5 – PROJET DEVELOPPEMENT DE LA REGION LORRAINE :**

La Région Lorraine a établi, pour la période 2015/2020, un contrat qui traduit les enjeux et les priorités partagées entre la Région et les différentes collectivités du Pays Barrois.

Ce contrat influence directement le programme d'appui aux territoires et par conséquent, les subventions qui seront accordées par la Région aux communes et intercommunalités.

La Région Lorraine propose à notre CODECOM d'être cosignataire de ce contrat afin d'en valider le programme d'actions, ce qui permettra de pouvoir obtenir des aides régionales plus facilement.

Jacky LEMAIRE présente le programme d'actions divisé en quatre axes thématiques :

- Efficacité économique (soutien au développement économique)
- Transition énergétique, développement durable et gestion des ressources
- Dynamique des territoires (développement local)
- Formation

Il précise qu'avec la création de la grande Région Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, le devenir de ce contrat est flou à partir de 2016 mais qu'en l'acceptant, la CODECOM et ses communes membres pourraient obtenir des subventions pour la période 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le contrat cadre avec la Région Lorraine.

## **6 – URBANISME :**

*Signature convention A.D.S. :*

Jacky LEMAIRE rappelle que ce point ne concerne que 8 de nos communes (*Ancerville, Baudonvilliers, Brillon, Cousances, Haironville, Lisle, Saudrupt, Sommelonne*) et donne lecture des principaux points de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc Meuse Grand Sud pour l'instruction des documents d'urbanisme (*convention disponible sur le site Intranet*).

Il précise qu'en ce qui concerne les actes classiques, ceux-ci seront facturés annuellement par la C.A. Meuse Grand Sud à la CODECOM selon le nombre d'actes réels.

La CODECOM, à son tour, refacturera ce montant aux communes concernées en fonction d'une clé de répartition basée sur le nombre d'actes réalisés dans l'année (50 %) et sur la population légale (50 %).

Par contre, en cas de contentieux, les frais de procédure seront imputés uniquement sur la commune concernée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire donnent leur accord à l'unanimité et autorisent le Président à signer les conventions tripartites entre la C.A. Meuse Grand Sud et la CODECOM de la Saulx et du Perthois et chacune de ses communes membres, ainsi que tout autre document permettant la réalisation de cette décision.

## **7 – ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES :**

Depuis le mois de Mai 2015, trois médecins du Pôle de Santé de la Saulx et du Perthois (*Docteurs Chevallier, Bertaux et Tack*), ainsi que le Docteur Boeckler de Dammarie/Saulx, assurent des permanences sur rendez-vous à l'antenne médicale de Cousances les Forges à raison de 4 demi-journées par semaine.

Afin de maintenir ce service, ces médecins demandent à la CODECOM une mise à disposition gratuite de l'antenne médicale de Cousances dont le loyer mensuel s'élèverait à 205.35 €. Ils appuient leur demande sur le projet de soins initial qui a servi de base aux dossiers de subvention et qui prévoyait la mise à disposition gratuite de ce local.

Jacky LEMAIRE rappelle que beaucoup de dépenses supplémentaires ont été effectuées à la demande des médecins et également de la dentiste, qui s'était engagée quant à ouvrir un cabinet dentaire sur la maison de santé de Lisle en Rigault, engagement notifié dans l'élaboration du projet de soins. Il reconnaît l'erreur d'avoir proposé la gratuité dans le projet de soins initial et pense qu'une demi-journée par semaine est trop peu pour fidéliser la patientèle. Il propose le compromis suivant : accorder la gratuité sur une durée courte.

Bernard HENRIONNET confirme que la gratuité était bien inscrite dans le projet de soins initial et, par conséquent, il ne serait pas juste de ne pas respecter cet engagement. Il est d'accord pour proposer une gratuité limitée dans le temps.

Régis DUPONT et Francis THIRION constatent que les patients de Cousances désertent l'antenne médicale et se tournent vers les médecins de Saint-Dizier et d'Eurville-Bienville. Ils rappellent que, lors de son départ en retraite, le Docteur CADORET a donné son mobilier à la commune de Cousances et qu'elle le met à disposition des médecins gratuitement.

La décision est mise au vote : sur 29 membres présents, 4 s'abstiennent (*JL Canova, G.Châlons, A.Yvon, B.Henrionnet*) et 25 votent contre la gratuité.

Un courrier sera adressé aux médecins en leur rappelant que le but de l'antenne est d'avoir un médecin permanent et il faudra argumenter également sur l'engagement de la dentiste.

#### **8 – DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU :**

##### **Subvention MEUSE ATTELAGE :**

Jacky LEMAIRE rappelle qu'en 2014, l'association MEUSE ATTELAGE avait sollicité notre CODECOM et obtenu une subvention de 500 € pour l'organisation de son concours d'attelages de niveau national.

Le bilan comptable de cette manifestation vient de nous être fourni et les membres du Bureau sont favorables pour verser cette subvention votée en 2014.

##### **Proposition de la Chambre d'Agriculture pour la réalisation du diagnostic agricole du P.L.U.i. :**

Les membres du Bureau ont validé la proposition de la Chambre d'Agriculture pour l'établissement de cette prestation importante pour notre P.L.U.i. et pour un montant de 12 000 €.

Jacky LEMAIRE précise que le Conseil Départemental nous versera une subvention qui permettra de diminuer le reste à charge de ce surcoût.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Marche gourmande :**

La CODECOM lance un appel pour l'organisation de cette randonnée en 2016, de préférence sur le Perthois (*Aulnois, Juvigny, Savonnières*).

L'association Lisle/Ville qui l'organisait depuis deux ans n'a pas souhaité renouveler cette manifestation mais est prête à aider et à conseiller l'association qui prendra le relais.

Pour faciliter l'organisation, Jacky LEMAIRE propose qu'elle n'ait lieu que tous les deux ans.

##### **Petite enfance :**

Francis LEROUX informe les élus que sa commission ont travaillé avec la CODECOM de la Haute Saulx et la CAF 55 pour déterminer le besoin en places d'accueil collective sur le secteur amont de la Saulx et le secteur périphérique.

L'étude de faisabilité menée par la CAF ne montre pas de besoins particuliers sur notre territoire mais estime à une dizaine de places le besoin de garde sur la Haute Saulx.

Notre CODECOM ne va pas donner suite à cette étude mais s'est engagée à aider techniquement la CODECOM de la Haute Saulx pour monter son projet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 00.

Le Président,

Jacky LEMAIRE

**Prochain Conseil Communautaire prévu le 15 Juillet 2015 à 20 h 30**





